

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE LE 18 DECEMBRE 2014

Le dix huit décembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire.

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard - M. WEILER Jean-Paul – M. VISCERA Joseph – Mme SEEMANN Michèle - Mme TARNAWSKI Véronique, **Adjoints**

M. CLAUSSE Bernard – M. OBERTI Gilles - Mme HENNEQUIN Michèle – Mme SOMMI Christiane - M. DI GIANDOMENICO Marc – Mme MARIANI Sandra – Mme WOZNIAK Charlotte – Mme DELOFFRE Valérie – Mme HEMMER Patricia – M. CASTELAIN Christophe - M. CANNAROZZO Angelo – Mme FAHLBUSCH Sophie, **Conseillers**

Procurations :

Mme CLAUSSE Danièle à M. DI GIANDOMENICO Marc

Mme SUPPI Adeline à Mme HENNEQUIN Michèle

Excusés :

M. KLEIN Thierry

M. BELLONI Daniel

M. BRUZZESE Tony

POINT 1.-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Le compte-rendu de la séance du lundi 24 novembre 2014 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 2.-

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5/06/2014 par laquelle le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, par délégation de l'assemblée, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises le 11/12/2014 dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT et qui s'est traduite par :

- la décision de contracter un prêt de 65 000,00 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	65 000,00 €
Durée du contrat de prêt :	10 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2025

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	65 000,00 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/02/2015 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 1,74 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	échéances constantes
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement :	250,00 €
---------------------------	----------

Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- la décision de contracter un prêt relais de 220 000,00 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	220 000,00 €
Durée du contrat de prêt :	3 ans
Objet du contrat de prêt :	préfinancement des subventions et du FCTVA – Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 29/12/2017

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	220 000,00 €
Versement des fonds :	29 décembre 2014
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 1,61 %
Base de calcul des intérêts :	30 / 360
Echéances d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Remboursement du capital :	in fine
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement :	400,00 €
---------------------------	----------

Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal prend acte.

POINT 3

CONTRAT ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la Régie Municipale d'Electricité de Clouange, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2015, comme suit :
année 2015 : 17 400,00 €HT.

POINT 4.-

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter le chèque d'un montant de 7 812,68 € proposé par les assurances AXA de Rosselange concernant la réparation du portillon d'accès au garage des ateliers municipaux sis rue de la Gare à ROSSELANGE, suite à une tentative de vol en date du 20/08/2014.

POINT 5.-

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler auprès du Crédit Agricole de Lorraine un crédit de trésorerie, dans la limite d'un plafond fixé à 200 000,00 € dans les conditions suivantes :

Echéance : 25/01/2016

Taux : Euribor 3 Mois Jour + marge de 1,850 %, soit un taux de 1,935 % au mois de novembre 2014

Commission d'engagement : 0,20 % du montant autorisé de la ligne de trésorerie avec un montant minimum de 500 €

POINT 6.-

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE VITRY-SUR-ORNE

Dans le cadre de l'Entente Sportive Rosselange-Vitry-sur-Orne Football, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de fonctionnement pour l'utilisation des installations sportives de Vitry-sur-Orne, pour un montant de 11 000,00 € pour l'année 2014.

POINT 7.-

RAPPORT D'ACTIVITE CCPOM POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité pour l'année 2013 de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

POINT 8.-

DESIGNATION DU CANDIDAT RETENU – BAIL DE CHASSE

Suite à l'adjudication publique concernant le renouvellement du bail de chasse communale en date du LUNDI 15/12/2014 ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de désigner comme locataire de la chasse communale la personne suivante :

- M. DI FELICE Ludovic

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le bail avec le candidat retenu, pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024.

POINT 9.-

PERSONNEL COMMUNAL : MISE JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour tenir compte de l'évolution des besoins :

- création d'un emploi de REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2015 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe : - ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

La séance est levée à 21 h 00

LE SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FAHLBUSCH Sophie

Fait à Rosselange, le 19 décembre 2014

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

LE MAIRE :

Vincent MATELIC